



AFK Formations

Convention de formation professionnelle

AFK Formations – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Elisa LEVAVASSEUR** intitulée « **La prise en charge orthophonique des tout petits (0/4 ans)** ».

Information pratiques :

Dates : 4/5 janvier et 1/2 février 2023

Horaires : 8h30 / 12h45 et 14h/ 17h30

Nombre d'heures au total : 28 heures

Pré-requis : Orthophonistes titulaires d'un diplôme européen

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 780 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 880 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 880 Euros - 448 Euros soit 432 Euros).

Objectifs pédagogiques :

- Proposer des rappels développementaux (développement sensori-moteur / compétences transversales, développement du langage) et des repères développementaux
- Introduire la notion d'intégration neurosensorielle et de troubles alimentaires
- Comprendre l'articulation des aspects sensoriels, moteurs et environnementaux dans le développement
- Offrir des supports permettant d'exercer le regard clinique des stagiaires
- Intégrer les clés de la spécificité du bilan orthophonique d'un enfant jeune (n'ayant pas ou que très peu de langage)
- Connaître et comprendre certains des questionnaires parentaux à disposition
- Mener une évaluation dynamique
- Affiner la lecture des observations cliniques et des profils développementaux
- Prendre en compte les attentes parentales
- Poser une hypothèse diagnostique et orienter vers des consultations complémentaires
- Ajuster le cadre d'accueil dans un cabinet d'orthophonie
- Savoir proposer des activités ajustées aux besoins de l'enfant et comprendre leurs objectifs (Sensorialité / motricité/ sphère orale / compétences transversales/communication réceptive et productive)
- Mener un accompagnement parental fructueux pour la prise en charge : rendre les parents experts
- Identifier et accompagner les premiers pas de communication verbale en production : développer le lexique, amorcer la syntaxe, affiner la phonologie

Objectifs opérationnels :

- Repérer et évaluer l'enfant de moins de 4 ans qui tarde à développer son langage
- Identifier les partenariats nécessaires
- Accompagner et guider les parents en les rendant experts des particularités développementales de leur enfant
- Proposer un suivi ajusté au profil développemental global
- Construire des outils indispensables à la spécificité de ces prises en charge et / ou identifier les outils et situations existantes susceptibles de soutenir le développement de l'enfant dans son environnement immédiat

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé)

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux difficultés, échanges d'expérience, étude de cas.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité
44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg

Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom :

Nom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Numéro ADELI :

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 3 janvier 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI

– KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 BIC CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A, le

AFK Formations



Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)